



**Convention relative
aux droits de l'enfant**

Distr.
GÉNÉRALE

CRC/C/FRA/CO/4
22 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Cinquante et unième session

**EXAMEN DES RAPPORTS SOUMIS PAR LES ÉTATS PARTIES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 44 DE LA CONVENTION**

Observations finales du Comité des droits de l'enfant: France

1. Le Comité a examiné les troisième et quatrième rapports périodiques de la France, présentés en un seul document (CRC/C/FRA/4), à ses 1401^e et 1402^e séances (voir CRC/C/SR.1401 et 1402), le 26 mai 2009, et adopté à sa 1425^e séance, le 12 juin 2009, les observations finales ci-après.

A. Introduction

2. Le Comité se félicite de la présentation des troisième et quatrième rapports périodiques de l'État partie, ainsi que des réponses écrites à sa liste de points à traiter (CRC/FRA/Q/4 et Add.1). Il note également que l'État partie a fourni des informations sur les départements et territoires d'outre-mer, mais regrette toutefois que ces informations soient présentées en annexe et ne suivent pas les directives générales concernant la forme et le contenu des rapports périodiques (CRC/C/58/Rev.1). Le Comité salue la présence d'une délégation plurisectorielle de haut niveau, avec laquelle il a eu un dialogue ouvert et positif, ce qui lui a permis de mieux appréhender la situation des enfants dans l'État partie.

3. Le Comité rappelle à l'État partie que les présentes observations finales doivent être lues en conjonction avec les observations finales qu'il a adoptées au sujet des rapports initiaux de l'État partie relatifs au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants et au Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, publiées respectivement sous les cotes CRC/C/OPSC/FRA/CO/1 et CRC/C/OPAC/FRA/CO/1.